



Nos VALEURS et notre MISSION

Respect – Autonomie – Estime de soi – Créativité – Communication

*Promouvoir la qualité de nos services de garde en priorisant le développement global de tous les enfants, en tenant compte de leur unicité et de leurs habiletés.
Nous veillons à adopter au quotidien des comportements qui influenceront de manière positive la santé et le bien-être de chaque enfant.*

Politique en cas de maladies et exclusion

But

Cette politique a été conçue afin de mieux cerner les interventions à réaliser lorsqu'un enfant est malade. Elle permet d'avoir un cadre à suivre précis, qui est le même pour toutes les éducatrices, tout en favorisant un environnement sain pour tous les enfants.

Critères d'exclusion généraux

En tout temps, lorsqu'un enfant est en mauvais état général et qu'il ne peut suivre les activités du groupe, ou qu'il demande des soins additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé et à la sécurité des autres enfants, il pourra être exclu jusqu'à ce qu'il puisse suivre les activités du groupe.

Cette politique tient compte de la capacité du CPE à prendre soin des enfants malades en réduisant les risques pour les autres. Réduire le taux d'infection au service de garde ne peut qu'être bénéfique à tous les enfants, à leurs parents et à leurs familles.

L'exclusion de l'enfant vise deux objectifs :

1. Le bien-être de l'enfant
2. La protection des autres personnes qui fréquentent le CPE

Nous sommes conscients que l'exclusion de l'enfant pose d'importants problèmes d'organisation pour les familles.

C'est pourquoi, dès l'inscription, le parent doit prévoir un mode de garde parallèle lorsque la situation oblige le CPE à exclure l'enfant.

Le tableau de la page précédente vous indique quels sont les éléments considérés lorsque la décision d'exclure un enfant est prise. Pour toutes les maladies ou symptômes qui ne se retrouvent dans ce tableau, se référer au tableau « Les infections en milieu de garde ».

Merci de votre collaboration!

La Direction



Les P'tits Créateurs
Siège social
5, rue Jean-Talon
Clermont, Qc G4A 1A4
Tél : 418-439-0035



Aux Mille Trésors
175, rue Le Courtois
La Malbaie, Qc G5A 1K3
Tél : 418-665-0035

www.pignonssurrue.com

Symptômes pour lesquels l'exclusion d'un enfant est appliquée

Symptôme :	Interventions du personnel du CPE	Réintégration de l'enfant au CPE
État général : - Incapacité de l'enfant à participer aux activités du groupe sans effort inhabituel	- Aviser les parents qu'ils doivent venir chercher l'enfant aussitôt que possible	Lorsque l'enfant est capable de participer aux activités du groupe sans effort
Maladie sévère : - Présence de symptômes pouvant suggérer une maladie sévère, par exemple de la fièvre avec atteinte de l'état général, de la léthargie, de l'irritabilité, des pleurs persistants, de la difficulté à respirer, des signes de déshydratation.	- Aviser les parents qu'ils doivent venir chercher l'enfant aussitôt que possible	Lorsque la condition de l'enfant est améliorée
Fièvre : - Lorsque l'enfant a un mauvais état général et/ou qu'il ne peut suivre les activités normales du CPE; - Si, 1 heure après l'administration de l'acétaminophène la fièvre n'a pas baissé; - Si l'enfant est fébrile plus de 2 jours consécutifs. - Si l'enfant a moins de 3 mois	- Habiller l'enfant confortablement et légèrement ; - Le faire boire plus souvent ; - Surveiller l'enfant et reprendre la température après 60 minutes ou plus tôt si son état général semble se détériorer ; - Informer le parent de l'état de l'enfant - Administrer, si on le juge nécessaire pour soulager l'enfant, de l'acétaminophène selon la posologie indiquée - une heure après l'administration de l'acétaminophène, prendre de nouveau la température et si elle n'a pas baissé ou si l'état général de l'enfant ne s'améliore pas, demander au parent de venir chercher l'enfant.	Lorsque l'enfant pourra participer à toutes les activités du CPE.
Éruption cutanée : Éruption cutanée avec fièvre ou atteinte de l'état général.	Aviser les parents qu'ils doivent venir chercher l'enfant aussitôt que possible. Une évaluation médicale est recommandée pour préciser s'il s'agit d'une maladie contagieuse.	Variable selon le cas
Vomissements: 2 ou plus durant les dernières 24 heures.	Aviser les parents qu'ils doivent venir chercher l'enfant aussitôt que possible	Après résolution (pas de vomissements depuis 24heures).
Diarrhée : - Si les selles ne peuvent pas être contenues dans la couche ou que l'enfant est incontinent (ne peut pas se rendre à la toilette pour chacune de ses selles); - Si les selles contiennent du sang ou du mucus; - S'il est fébrile	Aviser les parents qu'ils doivent venir chercher l'enfant aussitôt que possible.	Lorsqu'il est afebrile, que les selles peuvent être contenues dans la couche ou que l'enfant est continent et en l'absence de sang ou de mucus dans les selles
Lésions cutanées avec écoulement purulent.	Exclure, si les lésions ne peuvent pas être couvertes avec un pansement imperméable.	Selon l'étiologie, s'il n'y a plus d'écoulement, si les lésions sont croûtées ou qu'elles peuvent être couvertes par un pansement imperméable
Maladies infectieuses (ou parasitaires)	Pour toutes autres maladies ou symptômes, se référer au tableau « <i>Les infections en milieux de garde</i> »	